

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Avenant n°1 à la
Convention de
délégation de gestion
de l'organisation de la
Patinoire à la Société
Publique Locale «
Montereau Porte de
Paris »-

N° D_119_2025 (SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG

.....

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de commerce et notamment ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,
- Vu les statuts de la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris »
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 26 septembre 2025
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2024
- Vu la convention du 17 juin 2024 signée en date du 27 juin 2025
- Vu l'avis du Comité social territorial en date du 22 septembre 2025
- Vu l'avis favorable de la 1ère commission en date du 22 septembre 2025
- Vu l'avis favorable de la 4ème commission en date du 25 septembre 2025

Il convient de modifier l'article 4 Dispositions financières de la convention de délégation de gestion de l'organisation de la patinoire de la ville par la SPL « Montereau, Porte de Paris », en effet en raison des sujétions imposées au délégataire par le délégant, il faut lire désormais « Le délégant versera au délégataire une subvention d'un montant de 157 558 euros HT

DATE
D'AFFICHAGE

30 Septembre 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

21

votants

27

Suite délibération D_119_2025

M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers Municipaux quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération et ne prennent pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion de l'organisation de la patinoire à la Société Publique Locale « Montereau Porte de Paris », tel qu'annexé à la présente délibération
- **D'AUTORISER** Mme Majdoline BOURGEAIS EL ABIDI, Adjointe au Maire, à signer cet avenant

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON